



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VENNECY

Le sept juillet deux-mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VENNECY, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des mariages, sous la présidence de M. Roger DESLANDES, Maire.

Date de la convocation : 3 juillet 2025

Présents : M. DESLANDES, Mme CHAMBLET, M. LOISEAU, Mme BEURAIN DURU, M. BONHOMMET, M. BOURLET, Mme GANGNERON, M. JALAGEAS, M. MACHADO SANTANA, Mme STROUPPE-MEUNIER, M. THIBAUT, M. GAUCHER, M. MUNOZ

Absents ayant donné pouvoir : M. CHENEAU à M. DESLANDES ; Mme PERREAU à Mme STROUPPE MEUNIER

Absents : M. GITON, Mme MOUZET, Mme THO

Secrétaire de séance : Mme BEURAIN DURU

*M. le Maire constate que le quorum est atteint et procède à l'ouverture de la séance.
Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans observation.*

OUVERTURE ET FERMETURE DE POSTE

Suite à la création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe lors de la séance du Conseil municipal du 12 mai 2025, pour le service d'entretien des bâtiments, un agent de la collectivité a été nommé à ce grade. Par conséquent, l'ancien poste de l'agent nommé n'est plus occupé et peut donc désormais être fermé.

Par ailleurs, dans le cadre de la réorganisation du service d'entretien, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique à 22/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide la fermeture d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 35/35^{ème} et la création d'un poste d'adjoint technique à 22/35^{ème}.

Le tableau des effectifs est modifié en conséquence et annexé à la présente délibération.

REFACTURATION DES FRAIS DE REPAS A LA CCF 2023/2024

Les frais de fonctionnement du restaurant scolaire, ainsi que les frais de personnel des mercredis et des vacances scolaires sont refacturés à la communauté de communes (CCF), qui a la compétence périscolaire.

Ainsi, pour 2023/2024, 5 180,47€ correspondent aux frais de fonctionnement (chauffage, électricité, entretien) et 10 250,11€ sont liés aux frais de personnel, pour un total de 15 430,58€ sur l'année, pour 71 jours d'occupation du restaurant scolaire par le centre de loisirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de refacturer la somme de 15 430,58€ à la CCF pour les frais de fonctionnement et de personnel du restaurant scolaire pendant les jours de centre de loisir.

CONVENTION FINANCIERE POUR LE SOUTIEN DES PLANS CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAUX

L'Etat a mobilisé une enveloppe financière dédiée au soutien des actions qui contribuent aux objectifs fixés dans les Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET). Pour ce faire, le Fonds vert dispose d'une mesure spécifique PCAET pour soutenir les structures porteuses d'un plan climat dans leurs actions de transition écologique.

Dans ce cadre, une enveloppe départementale de 1,7M€ a été répartie par l'Etat entre les six structures porteuses de PCAET sur le territoire. Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne s'est donc vu attribuer une enveloppe de 273 914 € à affecter à des projets locaux en lien avec les thématiques du PCAET.

Afin de redistribuer cette enveloppe aux porteurs de projets concernés, une convention listant les projets retenus a été établie.

La commune de Vennecy fait partie du groupement de commandes pour des audits énergétiques des bâtiments publics. La convention signée avec l'Etat permettrait ainsi d'obtenir une subvention de 3 096€, soit 72% de la première commande, d'un montant de 4 300€ HT.

M. LOISEAU rappelle l'audit énergétique qui sera réalisé sur les bâtiments publics, en commençant cette année par l'école Cousteau.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention de la mesure Fonds vert PCAET avec l'Etat et à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

CHOIX DU CONTROLEUR TECHNIQUE ET DU COORDINATEUR SPS POUR LE PROJET DE POLE SPORTIF

Dans le cadre du projet de construction d'un pôle sportif, il est obligatoire de choisir un contrôleur technique ainsi qu'un Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS). Une consultation de plusieurs bureaux de contrôle a été lancée, avec une date limite de remise des offres le 9 juillet prochain.

Par conséquent, afin de ne pas retarder le dossier, il est proposé au Conseil municipal de donner délégation au Maire pour le choix du contrôleur technique et du CSPS, après avis de la commission travaux et selon les critères définis au cahier des charges, à savoir, les délais de remise de documents, le nombre de visites sur site ainsi que le prix de la prestation.

Mme GANGNERON demande si le prestataire sera le même pour les deux missions. M. LOISEAU répond que cela est possible, mais qu'il peut également s'agir de deux bureaux de contrôle différents, en fonction des candidats retenus, selon les critères précédemment énumérés. Trois bureaux de contrôle ont été sollicités : Apave, Socotec et Dekra.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à désigner un contrôleur technique et un coordonnateur SPS pour le projet de construction d'un pôle sportif et à signer tout document relatif à ces marchés.

➤ QUESTIONS ORALES

➤ ***Point sur les délégations de signature données au Maire, depuis mai 2025:***

- ✓ Passage de la partie théorique du permis remorque pour 2 agents : 60€ HT
 - ✓ Ramonage complet de la chaudière biomasse : 1 098€ HT
 - ✓ Location de 2 planchas pour le barbecue de l'école : 248€ HT
 - ✓ Diverses fournitures pour la cantine : 400€ HT
 - ✓ Remplacement de la pompe pour le lave-vaisselle de la cantine : 791€ HT
 - ✓ Achat d'un dévidoir à tuyau avec nez de robinets : 187€ HT
 - ✓ Achat d'un switch, d'une borne wifi et de câbles réseaux pour l'exercice test du PCS : 358€ HT
 - ✓ Travaux sur le réseau de chauffage de la mairie : 1728€ HT
 - ✓ Changement de l'antenne de la caméra des ateliers municipaux : 1356€ HT
 - ✓ Achat de divers produits d'entretien : 1 030€ HT
 - ✓ Achat de talkies-walkies et couvertures de survie : 114€ HT
 - ✓ Remplacement de la toile des stores de la salle des mariages : 1 420€ HT
 - ✓ Marquage pour parking face à la mairie et parking école : 850€ HT
 - ✓ Assurance pour la nouvelle tondeuse Kubota : 308€ HT
- Total sur la période : 9 948€ HT**

➤ ***Obtention d'une subvention par le fonds national de prévention***, pour l'achat d'une autolaveuse pour le service entretien : 3000€ (le coût de l'autolaveuse était de 6 224€ HT)

➤ ***Mme STROUPPE MEUNIER informe les conseillers d'un changement de direction au groupe scolaire Jacques-Yves Cousteau*** : Mme Marie BORDIER, enseignante de maternelle à Vennecy, a été retenue pour occuper le poste de directrice à partir de septembre 2025.

➤ ***M. JALAGEAS explique que M. GAUJARD a accepté de contribuer au distributeur de produits locaux, en tant que producteur local.***

➤ ***Repas du 13 juillet offert par la commune : Mme CHAMBLET informe le Conseil municipal que 80 personnes sont inscrites.***

➤ ***Distribution du Flash infos : Celle-ci a débuté avec du retard, à cause de la canicule qui a décalé les tournées de La Poste.***

➤ Point d'avancée des travaux en cours, par M. LOISEAU :

✓ Accès à l'école en enrobé : sera réalisé début août à la suite d'un retard de planning de l'entreprise retenue ;

✓ Enrobé de la Rue de Champlé : sera réalisé 2^{ème} quinzaine de septembre ;

✓ Le changement des sanitaires et de la douche dans l'école maternelle a débuté cette semaine ;

✓ Projet de gymnase : suite au concours de maîtrise d'œuvre, le jury a retenu un architecte, qui sera notifié à compter du 15 juillet prochain. L'esquisse retenue pourra être présentée aux conseillers à partir de la rentrée. Le planning prévisionnel fait état d'une ouverture du bâtiment mi 2027 ;

✓ Construction d'un hangar communal : le permis de construire a été accepté. Une remise des offres des entreprises est prévue début septembre. La réception devrait intervenir début 2026.

➤ ***Bilan d'une réunion publique organisée par la CCF***, à la demande des élus de Vennecy, sur le projet d'extension du réseau d'assainissement collectif sur les secteurs de Charmoy, Chevaupy et La Couarde (Rue de la Moinerie). Les conclusions portent sur une non-extension du réseau dans ces secteurs, car le coût financier est trop conséquent, du point

de vue de la CCF. Toutefois, une enquête publique sera réalisée prochainement, lors de laquelle les habitants concernés pourront s'exprimer. Monsieur le Maire informera les habitants dès qu'il aura connaissance des dates de l'enquête publique.

➤ **Prévention des inondations** : M. LOISEAU présente aux conseillers et à une habitante du lotissement de Champlé des études réalisées et ce qu'il reste à mener pour éviter les inondations dans ce secteur à l'avenir. Les discussions sont en cours, d'un point de vue juridique, avec la CCF, pour déterminer qui possède la compétence des eaux pluviales agricoles dans ce secteur et devra donc intervenir pour financer les travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Vennecy, le 8 juillet 2025

La secrétaire de séance,
Mme BEURAIN DURU

Le Maire,
Roger DESLANDES



MAIRIE DE VENNECY
02.38.75.01.46



CONSEIL MUNICIPAL DE VENNECY

Un conseil municipal exceptionnel aura lieu le :

VENDREDI 11 JUILLET 2025 à 19H00
Salle des mariages

ORDRE DU JOUR :

- Choix de l'architecte pour le projet de pôle sportif
- Questions orales

Fait à Vennechy,
Le 9 juillet 2025

Le Maire,
Roger DESLANDES